



**PRÉFET  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le préfet délégué pour la défense et la sécurité*

Le **14 AVR. 2021**

Aff. suivie par : Contrôleur général Serge DELAIGUE  
Réf : votre courrier du 15 mars 2021  
PJ : 1

Monsieur le président,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 15 mars dernier par lequel vous avez souhaité m'alerter sur le repos de sécurité des sapeurs-pompiers qui évoluent en caserne à gardes postées.

Je vous rappelle que les conditions d'exercice de l'activité des sapeurs-pompiers volontaires relèvent de leurs autorités de gestion. A cet égard, je transmets votre requête à la présidente du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.



Thierry SUQUET

Syndicat autonome  
Monsieur le président départemental  
19 avenue Debourg  
69007 LYON